

CALENDRIER DES PAIES ET ACOMPTES 2021

PERIODE CONCERNEE	BORDEREAX RECUS AU PLUS TARD LE*	VIREMENT DES ACOMPTES HEBDOMADAIRES	VIREMENTS DES ACOMPTES DE FIN DE MOIS	VIREMENTS DES PAIES
Du 01 au 31/01/2021	31/01/2021	13/01 - 20/01	29/01/2021	10/02/2021
Du 01 au 29/02/2021	28/02/2021	17/02 - 24/02	26/02/2021	10/03/2021
Du 01 au 31/03/2021	31/03/2021	17/03 - 24/03	31/03/2021	12/04/2021
Du 01 au 30/04/2021	30/04/2021	15/04 - 22/04	30/04/2021	10/05/2021
Du 01 au 31/05/2021	31/05/2021	19/05 - 26/05	31/05/2021	10/06/2021
Du 01 au 30/06/2021	30/06/2021	16/06 - 23/06	30/06/2021	12/07/2021

* Tous les bordereaux d'heures remis après cette date **seront systématiquement payés le mois suivant.**

La demande d'acompte hebdomadaire devra être faite auprès du Back Office TT 48 heures avant.

La demande d'acompte de fin de mois devra être faite au plus tard la veille de la date d'acompte, avant midi, et cette dernière peut être automatisée sur demande.

Le montant des acomptes suite à la mise en place du prélèvement à la source sera calculé en fonction de votre taux de prélèvement et de vos heures travaillées ou jours travaillés.

Les congés payés, les indemnités de fin de mission ne sont pas comptabilisés pour le calcul de l'acompte.

Votre acompte vous sera versé uniquement par virement (merci de nous fournir un RIB).

Nouveauté : Automatisation des demandes d'acomptes hebdomadaires

Pour en bénéficier, adressez-nous s'il vous plaît votre demande par mail, le versement se fera automatiquement aux dates prévues par le calendrier.

Si le dernier jour du mois se situe en cours de semaine, merci d'établir deux bordereaux, un pour la fin du mois en cours et un autre pour le début du mois suivant et de nous envoyer, le bordereau de fin de mois avant le dernier jour du mois au plus tard minuit.

Nous vous demandons d'envoyer vos bordereaux d'heures chaque fin de semaine afin d'assurer une fluidité dans le traitement de vos paies.

Back Office TT